

# Remix the commons - Remix en-commun(s)

## Assemblée générale ordinaire

27 Juin 2018

Le 27 juin 2018, à 17h, les membres du Cercle de gouvernance de l'Association Remix the commons – Remix en-commun(s) se sont réunis. Etaient présentes les personnes suivantes :

Sylvia FREDRIKSSON

Valérie PEUGEOT

Gaëlle KRIKORIAN

Frédéric SULTAN

Yves OTIS

Frédéric Sultan est nommé président de séance. Yves Otis est nommé secrétaire de séance.

### **Le président rappelle l'ordre du jour :**

- Désignation des membres de la coordination administrative
- Désignation des mandataires auprès de l'agence CIC Crédit Mutuel 42 Avenue Junot 75018 Paris
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

### **1- Désignation des membres de la coordination administrative**

L'Assemblée Générale désigne membres de la coordination administrative, les personnes suivantes

Sylvia FREDRIKSSON

Valérie PEUGEOT

Gaëlle KRIKORIAN

Frédéric SULTAN

=> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2- Désignation des mandataires auprès de l'agence CIC Crédit Mutuel Paris**

L'Assemblée Générale donne pouvoir à MM. Sylvia FREDRIKSSON, Gaëlle KRIKORIAN, Valérie PEUGEOT, Frédéric SULTAN de faire toutes les opérations concernant le fonctionnement du compte de chèques, du livret, de fonds ouverts à l'agence CIC Crédit Mutuel 42 Avenue Junot 75018 Paris et notamment de signer tous ordres, reçus, chèques, virements, et faire tous versements et tous retraits, de retirer ou de verser toutes pièces comptables, de donner toutes quittances et décharges, et, de façon générale, effectuer toutes opérations pour le compte de la collectivité sus – dénommée. MM. Sylvia FREDRIKSSON, Gaëlle KRIKORIAN, Valérie PEUGEOT, Frédéric SULTAN pourront agir séparément.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse de notre part. Il sera obligatoirement renouvelé de notre chef, au cas où un changement interviendrait au sein de la collectivité.

=> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.**

L'Assemblée Générale donne pouvoir à Frédéric SULTAN aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'Association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel).

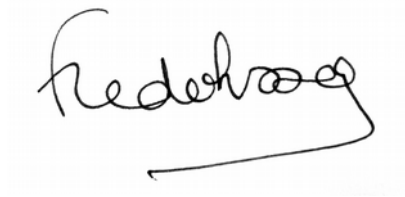
=> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale, signé par trois membres.

A Paris, le 27 juin 2018,

Signatures

Sylvia FREDRIKSSON



Frédéric SULTAN



Yves OTIS

